Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20261021-D992026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 octobre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 15/10/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Éric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Michel PANSART, Anne DURAND, Anne-Sophie HOCQUET, Olivier LACHIVER, Marc LEMARIé, Gilbert PHILIPPE.
Secrétaire de séance : Éric DROGUET
Représentés : Isabelle LECLERCQ représentée par Marie-José JOLY-RICHEUX, Géraldine CARDIN représentée par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Eliane RUELLAN.
Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

DELIBERATION N 99-2026 : Choix du prestataire pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du GR 34 à la suite des incendies du 12 JUILLET

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 87-2026 lançant la consultation

2 Offres ont été reçues et ont été analysée par la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 12/10/206

Analyse du prix :

		Montant TTC	
		INEX	**AGPU**
Tranche Ferme	Etudes	9 120	8 040
	Esquisses	8 160	9 180
	Total TF	**17 280**	**17 220**
Missions complémentaires	**Total MC**	**5 280**	**8 670**
	Total TF + MC	**22 560**	**25 890**
Note sur 20	**Note sur 20**	**20**	**17.7**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20261021-D992026-DE

Après analyse des propositions techniques et conformément au règlement de la consultation le résultat final est détaillé dans le tableau ci-dessous :

		Note	Pondération	Note finale
AGPU	Références	15,0	30%	4,50
	Note méthodologique	20,0	30%	6,00
	Montant	18,0	40%	7,20
				17,70
INEX	Références	20,0	30%	6,00
	Note méthodologique	20,0	30%	6,00
	Montant	20,0	40%	8,00
				20,00

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du bureau d'études INEX

Le Conseil décide par 13 voix pour et 2 voix contre de retenir l'offre du bureau d'études INEX.

Fait à Plévenon, le 22/10/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

e Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 23/10/2026